

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Messieurs LACOSTE Alexandre, BESSE Kevin, CASTANG Jean-Claude, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs, KOEGLER Jean, MARTIN Patrick, VEYSSIERE Xavier.

Absents excusés : Messieurs LAYMOND Éric qui a donné un pouvoir à MARTIN Patrick, TRAVERT Rodolphe, BESSE Hubert, COUTOU Anthony qui a donné un pouvoir à BESSE Kevin

Absents : 0

M. Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, il est signé en séance.

2/ Demande de subvention exceptionnelle de l'Association des Amis de la Bastide de Molières à l'occasion de la Fête des Bastides et du vin

Monsieur le Maire demande à Monsieur Patrick MARTIN de rappeler les éléments d'organisation de la Fête des Bastides et du vin. Ce dernier rappelle que cet évènement a été créé à l'initiative du Comité de Tourisme Départemental afin de poursuivre et conclure la saison touristique jusqu'à fin octobre. Il s'inspire de Châteaux en fête, l'évènement qui précède et ouvre la saison touristique, et qui connaît un succès grandissant année après année.

Molières souhaite profiter de cette occasion complémentaire pour mettre en valeur notre belle Bastide.

Le programme comportera le vendredi 25 octobre au soir une déambulation aux flambeaux dans le cœur de la Bastide avec une scénette sur la place, près du porche, rappelant la création de la bastide ; une balade dans le bourg et une scénette jouée par une compagnie professionnelle dans le château évoquant la légende de la Reine Blanche. Pour conclure la soirée les participants pourront apprécier une dégustation de mets et d'une boisson médiévale locale, préparés et offerts par la société communale de chasse de Molières, des gâteaux préparés par le club Moliérois et les autres boissons par le Club de peinture sur porcelaine.

Le samedi soir 26 le Poquelin organisera un Bal Trad. Le dimanche 27 octobre nous accueillerons les courageux randonneurs qui auront quittés Beaumont le matin pour une balade guidée avec visites le long du parcours, étape à St Avit Sénieur pour « casse-croûter » à midi, et arrivée à Molières en milieu d'après-midi où leur seront offert un goûter.

L'association s'est retrouvée dans un rôle de coordination des activités de ce week-end des 25/27 octobre. C'est pourquoi l'association a fait la demande d'une subvention exceptionnelle de 800€ pour couvrir l'ensemble des frais suivants : Devis de 500 € de la Compagnie de la Plume de l'Arbre, pour rédaction du scénario de la scénette inspirée de la légende de la Reine Blanche ; la mise en scène, le choix des musiques, le choix des acteurs et leurs cachets, les répétitions et le spectacle. 120€ pour les flambeaux et diverses dépenses pour l'organisation de la déambulation et 180 € pour les boissons, massepains et gâteaux aux noix pour le goûter du dimanche après-midi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 800€ à ABM. Monsieur Patrick MARTIN, membre du bureau de l'association, n'a pas pris part au vote.

3/ Demande de subvention de l'association ASA de Molières pour le remplacement des pompes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des projets de la nouvelle équipe en charge de l'ASA : principalement le remplacement et réparation des pompes et mise en fonctionnement le pompage certains jours de la semaine, afin de limiter la facture d'électricité. Faire la chasse aux fuites des réseaux de distribution et intervenir rapidement pour limiter les pertes.

Pour le remplacement et réparation des pompes le montant total est de plus de 13 000€ HT.

Les communes de St Avit Sénieur et de Badefols ont prévu des subventions respectivement de 1 500€ et de 5 000 €.

Le maire sollicite l'avis des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve de verser à l'ASA une subvention de 6500 €.

4/ Création d'un poste d'agent recenseur

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'opération de recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

A cette occasion, il convient de créer un poste d'agent recenseur. Sa nomination fera l'objet d'un arrêté du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la création du poste temporaire d'agent recenseur.

5/ RPQS 2023 SIAEP SUD PERIGORD

Le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service communiqué par le SIAEP SUD PERIGORD pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette présentation.

6/ Construction de la Halle : consultation des offres des entreprises

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a procédé à une consultation d'entreprises pour la construction d'une halle Place de la Bastide. Le permis de construire ayant déjà été accordé. Voici les offres reçues :

Atelier Charpen'tree = 68 126.96€HT

Elévation Bois = 52 195,00€HT

Thierry BIARD = 36 527,00€HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents choisi l'entreprise Thierry BIARD pour la réalisation des travaux de construction de la halle. Monsieur le Maire, également dirigeant de la scierie de Molières, par soucis de partialité ne prend pas part au vote.

7/ Demande de subvention DETR pour la construction de la Halle

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR pour la construction de la halle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la demande de subvention DETR pour la construction de la halle à hauteur de 30% du montant hors taxe des travaux.

8/ Questions diverses

8.1/ Bulletin municipal : les conseillers sont favorables à l'édition d'un nouveau bulletin municipal. Ils sont alors sollicités pour proposer des articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.

Signatures :

LACOSTE Alexandre



MARTIN Patrick

